
INFORMATION GÉNÉRALE POUR L'ACHAT DE PROPRIÉTÉS

PROCÉDURE NORMALE :

10 % D'ACOMPTE POUR RÉSERVER LA PROPRIÉTÉ ET SIGNER LE CONTRAT.
90 % POUR COMPLÉTER, SELON LA DATE STIPULÉE SUR LE CONTRAT (AU MOMENT DE LA SIGNATURE DE L'ACTE CHEZ LE NOTAIRE).

IMPÔTS A LA CHARGE DE L'ACHETEUR (UNIQUEMENT UNE SEULE FOIS) :

- IMPÔT D'ACHAT : En revente 8% (6.5% I.G.I.C. et le reste frais notariaux, Impôt d'achat, Avocats, Notaire et Registre de la Propriété). Pour Propriétés Neuves 7 % et si hypothèque 10,5 % toujours SUR LA VALEUR DECLAREE SUR L'ÉCRITURE.

- CHARGES ADMINISTRATIVES ET REPRÉSENTATION LÉGALE :

POUR PRÉSENTATION DES DOCUMENTS DANS LES ADMINISTRATIONS CORRESPONDANTES : 600 € MINIMUM / 1200 € MAXIMUM (*) Inclus : toutes les procédures postérieures à la signature, présentation aux Impôts Généraux et au Registre de la Propriété (deux mois de travail) jusqu'à ce que l'écriture soit complète selon la loi.

Changement de compte bancaire au nom de l'acheteur des services : frais de copropriété, eau, électricité et impôts : IBI (impôt annuel), Poubelles (chaque 6 mois)

- Hypothèques en Espagne (frais selon les banques).

AUTRES PAIEMENTS :

- FRAIS DE COPROPRIÉTÉ : mensuel, se décompte du compte bancaire, selon le type du complexe.

- EAU : Bimensuel selon la consommation

- ÉLECTRICITÉ : mensuel selon la consommation

- POUBELLES : Tous les six mois

- I.B.I. IMPÔT SUR LA PROPRIÉTÉ : Annuel, selon le type de propriété

FORMALITÉS LÉGALES POUR ENREGISTRER LA PROPRIÉTÉ POUR LES NON-RESIDENTS :

- NIE

- Compte bancaire pour non résidents en Euros (en Espagne)

- REPRÉSENTATION LÉGALE EN ESPAGNE *

- UN PAIEMENT DE 250 € est demandé à l'avance pour DEMANDE DE CERTIFICATION ET POUR LANCER LE TRAVAIL DU NOTAIRE